

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE

JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT

MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-3719

Le 8 avril 2004

Par courriel et par messagerie

Me Anne Mailfait  
Secrétaire adjoint  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Case postale 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité (projet Déglaceur Lévis) et de permission afin d'établir un compte de frais reportés  
Dossier de la Régie: R-3522-2003  
Notre dossier : R000078/FJM

---

Chère consoeur,

Par lettre datée du 24 mars 2004, la Régie a prolongé du 6 au 8 avril 2004, la date limite pour le dépôt des réponses d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») aux demandes de renseignements.

Or, malgré cette prorogation de délai de deux jours accordé pour répondre à la préoccupation que le Transporteur soulevait par sa lettre à la Régie du 16 février 2004 et en dépit de tous les efforts déployés afin de répondre en temps aux demandes de renseignements, le Transporteur a dû se rendre à l'évidence, ce matin même, qu'il ne lui serait pas possible de déposer ses réponses dans le délai imparti.

Ce retard que le Transporteur regrette sincèrement et ardemment est dû, en grande partie, au fait que les ressources du Transporteur requises pour répondre aux questions de la Régie et des intervenants dans le présent dossier étaient essentiellement les mêmes que celles requises pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements dans le dossier de la demande d'avis relativement à la sécurité énergétiques des québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît.

À cette raison principale s'ajoute le déménagement des bureaux de certaines unités du Transporteur qui a nécessairement enlevé un peu du temps disponible pour préparer les réponses aux demandes de renseignements.

Dans ces circonstances, le Transporteur comprendrait que la Régie veuille proroger également le délai accordé aux intervenants pour déposer leur preuve.

Compte tenu ce qui précède et vu le congé pascal, le Transporteur demande à la Régie de lui accorder jusqu'au jeudi, 15 avril 2004, à 16 h 00, pour déposer ses réponses aux demandes de renseignements dans le présent dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX



E. Jean Morel

c.c. Me Dominique Neuman  
Procureur de Stratégies Énergétiques et de l'Association  
québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Me Claude Tardif  
Procureur de l'UC